

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Budget Primitif 2018 : Direction de la Culture

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La politique culturelle du Département s'articule autour de compétences culturelles obligatoires, recouvrant les missions des Archives départementales, celles de la Bibliothèque départementale en termes de soutien à la lecture publique, la préservation du patrimoine ainsi que l'enseignement artistique.

Le Département a également décidé de développer des actions volontaristes afin de concourir à un meilleur aménagement culturel du territoire et à l'accès au plus grand nombre à la culture. L'institution impulse cette dynamique culturelle par le biais du soutien aux associations dans le cadre du partenariat culturel, d'une aide à la création artistique et aux artistes, de la restauration du patrimoine mais également par l'organisation d'actions culturelles propres, participant notamment au développement culturel des communes et concourant à la mise en valeur des propriétés départementales.

Dans ce cadre, la politique culturelle développe trois thèmes transversaux majeurs :

- être garant du patrimoine d'hier et de demain,
- renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire,
- toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages.

Le présent rapport a pour objet :

- de présenter les grandes orientations de cette politique culturelle départementale,
- de présenter le budget qui y est consacré, joint en annexe 1,
- d'approuver le recours aux vacances telles que définies en annexe 2.

1- Le Département garant du patrimoine d'hier et de demain

« Etre garant du patrimoine d'hier et de demain » intègre :

- les deux musées arlésiens : le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten, musées d'archéologie et d'ethnographie de rang international dont les missions premières sont de conserver, transmettre et valoriser le patrimoine archéologique et provençal du département,

- les Archives et la bibliothèque départementales, dans leurs missions de conservation, de valorisation et de diffusion de fonds documentaires mais également par le biais d'une programmation culturelle et d'événements fédérateurs avec le projet d'en faire un phare culturel au cœur du quartier à fort potentiel d'Euroméditerranée,
- l'aide à la restauration du patrimoine et des monuments historiques : pour préserver et valoriser un patrimoine de classe mondiale, l'institution a développé une politique patrimoniale ambitieuse, contribuant au développement culturel, touristique et économique ainsi qu'à l'aménagement de son territoire,
- la préservation et la valorisation du patrimoine comme facteur de rénovation des centres villes,
- le soutien à la langue et aux traditions provençales.

La collectivité soutient aussi la création et les artistes du Département, qui font le patrimoine de demain.

2 - Renforcer l'attractivité du territoire et l'équilibre du territoire

« Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire » rappelle le rôle de la culture pour :

- contribuer au rayonnement culturel du territoire,
- promouvoir le numérique comme outil d'attractivité,

La volonté de l'institution est de donner une suite à l'engagement de 2013, tant au niveau des populations locales que du point de vue touristique.

Ces objectifs s'appuient sur le partenariat culturel ainsi que sur les tournées départementales (tournées FIAL et FIPRA, Itinéraire « arts plastiques ») ou événements tels que les "Chants de Noël" répondant également à la volonté de l'Institution de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

La culture est bien au cœur de la stratégie de rayonnement et d'attractivité du territoire, du grand centre-ville de la Métropole jusqu'aux villages de caractère qui constituent autant de « capitales provençales de la culture ». L'institution va donc s'engager, tous les ans, autour d'une thématique révélatrice de son territoire, ses valeurs et ses atouts : la culture en 2018, le tourisme et la gastronomie en 2019, l'art contemporain en 2020...

Elle entend ainsi fédérer le territoire autour de grands événements, tant au niveau des populations locales que des touristes internationaux.

Le Département se pose également en partenaire de l'emploi culturel en soutenant et pérennisant ce mouvement. Cette politique culturelle est également une source d'attractivité économique et touristique prépondérante.

L'objectif est aussi d'améliorer l'offre culturelle dans le temps en étirant la saisonnalité des programmations culturelles et en renforçant le rayonnement des trois pôles (Aix-Arles-Marseille).

L'attractivité passe également par une nouvelle image et une dynamisation des centres villes, ainsi que par la lutte contre les incivilités. Ainsi, la culture et l'art se posent en facteurs d'épanouissement de l'individu et d'équilibre urbain.

Le Département souhaite, par ailleurs, promouvoir le numérique, filière d'avenir de notre territoire. Dès janvier 2017, a été lancé le site mobile innovant myprovence/culture, optimisé pour les formats mobiles.

L'écosystème innovant et économique, que ce secteur très représenté dans les Bouches-du-Rhône peut illustrer, apparaît comme un vecteur de développement et de création d'emplois.

3 - Toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages

« Toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages » permet de développer l'engagement de l'institution en faveur :

- d'un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de chacun à tous les âges de la vie : concourent à cet objectif, le partenariat culturel en direction des associations, l'aide au développement culturel des communes, le dispositif Saison 13, l'animation d'un réseau de 96 médiathèques et de 14 structures partenaires réparties sur tout le territoire, Ensemble en Provence, mission transversale interne à la collectivité.
- d'une jeunesse dynamique et créative, sensibilisée aux enjeux de notre société. Le Département accompagne les dispositifs permettant l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique de qualité et valorisant la pratique amateur qui rassemble 100 000 personnes dans les Bouches-du-Rhône. Il s'investit également par une politique d'éducation artistique et culturelle. Elle se traduit dans l'action quotidienne des établissements culturels départementaux, tous dotés de services de médiation culturelle experts, ainsi que dans le cadre du partenariat financier avec les associations culturelles du département.
- d'un accompagnement des usages en lien avec le numérique Les conditions d'accès à la culture, mais également les pratiques artistiques et culturelles, notamment des amateurs, connaissent des mutations profondes avec l'essor de la culture numérique et de l'internet. La frontière entre l'artiste, l'amateur et le spectateur se fait poreuse. L'institution doit accompagner ces nouveaux usages de la culture en faisant le pari du numérique, tant du point de vue des usagers que des artistes.

Le budget de la Direction de la Culture ne résume pas l'investissement de l'Institution en faveur de la politique culturelle puisque d'autres budgets sont également mobilisés (Aide aux Communes, Architecture et Construction pour la rénovation des musées ...).

Les opérations culturelles gérées directement par la direction de la Culture, nécessiteront le recours à des recrutements de vacataires dont le tableau récapitulatif est annexé au présent rapport. Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au titre des lignes budgétaires gérées par la Direction des Ressources Humaines, pour un montant total de 303 220,61€ Du fait de projets exceptionnels, ce budget a été revu à la hausse par rapport à l'année N-1.

La Commission Permanente procédera à la mise en œuvre des dispositifs découlant de cette politique culturelle et répartira en conséquence les différentes enveloppes financières.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL